



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative***Cadre réservé à l'autorité environnementale**Date de réception :  
22/01/2020Dossier complet le :  
22/01/2020N° d'enregistrement :  
2 020,4304**1. Intitulé du projet**

création d'un forage d'irrigation sur la commune de Maast et Violaine

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)****2.1 Personne physique**

Nom LEROUX

Prénom Luc

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

SCEA de MAAST

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Luc Leroux

RCS / SIRET

3 4 0 | 4 3 0 | 5 6 0 | 0 0 0 | 1 | 1 |

Forme juridique

SCEA

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1****3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
catégorie du projet 27: Forages en profondeur sous catégorie : a) d'une profondeur supérieure ou égale à 50 mètres	Il s'agit d'un forage d'environ 80 mètres de profondeur.

**4. Caractéristiques générales du projet****Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire****4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Les travaux consistent à creuser un forage pour l'irrigation en eau souterraine. La profondeur de celui-ci sera d'environ 80 m. Le projet se situe à environ 13 km au Sud Est de Soissons et à environ 8 km au Sud Ouest de Braine.

La masse d'eau captée est celle du Lutécien-Yprésien du Soissonnais Laonnois. Cette masse d'eau, à dominante sédimentaire non alluviale, est majoritairement libre. Elle regroupe plusieurs aquifères dont les relations de drainance sont mal connues. A 80 m de profondeur, l'aquifère qui sera capté est celui des sables de l'Yprésien. Le projet ne se trouve pas en zone en déséquilibre potentiel.

## 4.2 Objectifs du projet

La SCEA de MAAST dispose déjà d'un forage utilisé à des fins agricoles. Ce dernier, qui porte le numéro BSS n°01303X0083, est actuellement utilisée pour l'arrosage des pommes de terre consommation.

La SCEA souhaite désormais augmenter sa surface de pommes de terre consommation et avoir la capacité d'irriguer ses pommes de terre plant.

La surface à irriguer supplémentaire sera de 60 ha et se décompose comme suit:

- 15 ha de pommes de terre consommation:
  - Volume annuel prélevé par hectare: 2 000 m<sup>3</sup>/ha/an
  - Volume annuel prélevé sur l'exploitation: 2 000\*15=30 000 m<sup>3</sup>/an
- 45 ha de pommes de terre plant (45 ha):
  - Volume annuel prélevé par hectare: 1 200 m<sup>3</sup>/ha/an
  - Volume annuel prélevé sur l'exploitation: 1 200\*45= 54 000 m<sup>3</sup>/an

Le volume maximal de prélèvement sur le forage objet de la présente demande est donc de 30 000+54 000 m<sup>3</sup>/an= 84 000 m<sup>3</sup>/an. Le volume maximal de prélèvement sur l'ensemble de l'exploitation (exploitation des deux forages) est estimé entre 150 000 et 160 000 m<sup>3</sup>/an.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage projeté aura une profondeur de 80 m. Il sera réalisé en mode rotation avec injection d'eau claire au diamètre 375 mm.

La colonne sera composée:

- De tubages PVC pleins de 10 mm d'épaisseur et de diamètre intérieur de 315 mm
- De tubages PVC crépinés de 10 mm d'épaisseur et de diamètre intérieur de 315 mm

Un massif filtrant de gravier siliceux de calibre 0.7/1.4 mm et d'un bouchon étanche de peltonite suivi d'un coulis de ciment bentonitique jusqu'à la surface.

Opérations de nettoyage du forage:

- nettoyage par pompage au débit maximum de la pompe pendant 2h
- stimulation si besoin par injection d'une tonne d'acide chlorhydrique
- nettoyage par injection d'air sous pression (air lift) pendant 4h
- développement par pompage au débit maximum de la pompe pendant 4h.

L'eau prélevée lors des pompage d'essai sera infiltrée sur les parcelles de la SCEA, à distance du forage afin de ne pas biaiser les essais de pompage. L'entreprise de forage veillera au bon écoulement des eaux. Au cours de la phase "création de forage", moins de 5000 m<sup>3</sup> seront pompés.

Deux types de pompage d'essais seront réalisés:

Essai de pompage par pallier-->déterminer les capacités de production du forage

Essai de pompage longue durée-->déterminer l'influence du forage sur son environnement

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le forage sera exploité à un débit maximum de 75 m<sup>3</sup>/h pendant une durée maximale de 20 h.

La période d'irrigation couvre le temps de végétation de la culture de la pomme de terre. L'intervalle des campagnes s'échelonne d'Avril à Aout.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature du Code de l'Environnement (article R214-32): déclaration faite par la Chambre d'Agriculture de l'Aisne auprès de la DDT de l'Aisne dans le cas d'un avis de non soumission à examen au cas par cas de la DREAL Hauts de France.

article L 411-1 du code minier : forage de plus de 10 mètres de profondeur: déclaration faite par le foreur auprès de la DREAL Hauts de France.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
profondeur	80 m
diamètre de foration	375 mm
diamètres extérieur /intérieur du PVC plein	315 mm
débit d'exploitation escompté	75 m3/h

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Maast et Violaine  
Section B  
Parcelle n°53  
Coordonnées en L93 (EPSG: 2154)  
x(L93)=732 636 m  
y(L93)=6 909 516 m  
Altitude= 122 m NGF

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

*Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :*

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF Type II: "Vallée de la Crise" (Id: 22010028)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche: Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois (id: FR2200399) Distance: 5,1 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Forage d'environ 80 m de profondeur dans l'aquifère des Sables de l'Yprésien Débit d'exploitation escompté: 75 m <sup>3</sup> /h Volume annuel maximal prélevé : 84 000 m <sup>3</sup> /an
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bureau d'études Amodiag environnement estime la transmissivité à l'ordre de 0.0001 à 0.001 et un coefficient d'emménagement de 0.01. Avec un temps de pompage maximal de 20h, le rayon de la zone d'influence est estimé entre 40 et 127 m. Au droit du forage, le rabattement est estimé entre 30 et 40 m. Aucun forage pour l'alimentation en eau potable ou utilisé à des fins agricoles ou industrielles ne se trouvent dans la zone d'influence.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les boues extraites lors de la création du forage seront épanchées sur les parcelles agricoles de la SCEA de MAAST.  L'eau prélevée lors des pompage d'essai sera infiltrée sur les parcelles de la SCEA, à distance du forage afin de ne pas biaiser les tests.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'atteinte à prévoir est faible car la surface totale concernée par le projet est de 3 m <sup>2</sup> .
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agira de consommation de surface agricole. La margelle bétonnée de tête de forage consommera 3 m <sup>2</sup> de surface.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le forage respectera les règles de protection de la ressource en eau posées dans l'article 8 de l'arrêté du 11 septembre 2003.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements et trafics se limiteront à la durée des travaux de forage et d'essais de pompage (quelques jours).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les moteurs de la machine de forage tourneront environ 2 fois 8 heures. Les pompages d'essai réalisés par le foreur dureront ensuite 2 jours. Les habitations les plus proches sont situées à environ 900 m du lieu de forage et ne percevront donc qu'une nuisance limitée lors des travaux. En phase d'exploitation, les pompes électriques seront immergées. La station de pompage n'engendrera donc aucun bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les vibrations causées par les travaux auront un périmètre limité.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'usage du sol reste inchangé par l'implantation du forage.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Protection de la ressource en eau (quantité):

La SCEA de MAAST ajustera les apports d'eau en fonction de la variabilité des réserves utiles de ses sols. Les tours d'eau seront déclenchés quand la réserve facilement utilisable par les racines des cultures sera sur le point d'être consommée. La méthode du bilan hydrique prend en compte les EvapoTranspirations Potentielles (ETP) prévues pendant les jours à venir, et les quantités de pluies cumulées avant et pendant la culture.

Protection de la ressource en eau (qualité):

Une margelle bétonnée sera réalisée de manière à éloigner les eaux de la tête du forage. Cette margelle sera de 3 m<sup>2</sup> au minimum autour de la tête et de 0,30 m de hauteur au dessus du terrain naturel. La tête du forage s'élèvera au moins à 0,50 m. Un capot de fermeture sera installé sur la tête du forage. Il permettra un parfait isolement des inondations et de toute pollution.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale pour les raisons suivantes:

- Le projet n'aura pas d'impact identifié sur l'environnement: les zones Natura 2000 les plus proches se trouvent à distance du projet de forage. Celui-ci sera implanté de manière à protéger la ressource en eau souterraine de toute pollution. Les prélèvements seront réalisés afin de permettre à la nappe de se rétablir après chaque prélèvement.
  - Le projet n'impactera pas les autres prélèvements environnants, utilisés pour l'irrigation et l'adduction en eau potable
  - Enfin, les nuisances causées par le projet seront limitées à la période de réalisation des travaux.
- L'impact du projet sur son environnement sera étudié de façon précise dans les dossiers de création de forage et de prélèvement.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

--	--